

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 août 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 20/08/2020

Date d'affichage : 20/08/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marilyn MOUTET- David MAGNET- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL- Patrice TETARD (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2020-061: Convention pour une servitude de passage de ligne électrique souterraine, en propriété privée, pour alimenter le lotissement les sables Nord.

A la demande du SDED et afin de pouvoir réaliser les travaux de raccordement alimentant le lotissement les sables Nord aménagé par la société RAMPA, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à une servitude de passage de ligne électrique souterraine sur la parcelle ZE 122. La première convention traite du raccordement collectif extérieur du lotissement et la seconde est rendue nécessaire pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques quartier les sables à partir du poste ALLAN SUD.

Les formalités de publicité foncière seront assurées par la SCP Jean- François Robert, notaire à Valence et les frais inhérents à cette mission seront pris en charge par Energie SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la servitude de passage de ligne électrique souterraine, en propriété privée, quartier les sables Nord concernant la parcelle ZE 122.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,
Maire



